

ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Organisation du concours sur la région Ile-de-France

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990, Article 3

· Modifié par Arrêté du 15 mars 2010

« Le directeur de l'école fixe la date de clôture des inscriptions et la date des épreuves du concours d'admission.

Les écoles peuvent se regrouper au sein d'une région sanitaire pour organiser les épreuves du concours d'admission. Les droits d'inscription au concours d'admission sont fixés par l'organisme gestionnaire après avis du conseil technique. En cas de regroupement d'écoles, ces droits d'inscription sont fixés par les organismes gestionnaires après avis de leur conseil technique. »

Dans la région Ile-de-France, les écoles ont décidé de faire un regroupement partiel :

- 1 regroupement au Sud de Paris : école de Puériculture de VYV 3 Ile-de-France 75014 Paris et école départementale du Val-de-Marne - Domaine de Chérioux - Vitry-sur-Seine.
- 1 regroupement au Nord de Paris : école de l'Hôpital de Saint-Denis et Lycée Rabelais 75018 Paris.
- L'école de puériculture de l'AP-HP Campus Picpus 75012 Paris.

26, boulevard Brune
75014 Paris
Tél. 01 40 44 39 30

Organisme de formation 11 75 00 801 75
Siret 480 266 014 00129

L'École de puériculture est gérée par VYV 3 Île-de-France, une structure du Groupe VYV.